



ACADÉMIE DE LYON

*Liberté
Égalité
Fraternité*

POSTE SPÉCIFIQUE (SPEA)

Département : RHONE

Référence : 1000300629

Discipline : L1414 - S.I.I. Ingénierie Mécanique (L1414)

Fonction : ENS

Lieu d'exercice

Code RNE : 0690037R

Nom de l'établissement : Lycée général et technologique La Martinière Diderot

Commune : LYON 1ER ARRONDISSEMENT

Adresse : 18 place GABRIEL RAMBAUD 69283 LYON 1ER ARRONDISSEMENT

Courriel : ce.0690037R@ac-lyon.fr

Description générale du poste

L1414 Poste en BTS Innovation Textile

Missions

Assurer l'intégralité des heures d'enseignement en BTS Innovation Textile dans les deux options : structure et traitement

Compétences requises

De solides connaissances et compétences techniques en textile sont requises incluant les machines 4.0

Des liens avec le réseau des entreprises textiles en Auvergne Rhone Alpes élargis au territoire national (Hauts de France) sont indispensables.

Contact

Pour toute question sur le poste et ses enjeux pédagogiques :
karine NATALE (karine.natale@ac-lyon.fr)

La procédure est dématérialisée. Les personnels intéressés, en complément à la saisie du vœu sur Iprof/SIAM, doivent obligatoirement :

- Constituer leur dossier via I-prof (curriculum vitae, lettre de motivation, certification, toutes pièces jugées utiles)
- Compléter un formulaire accompagné des pièces justificatives requises, sur la plateforme dédié Colibris à l'adresse suivante : <https://mouvement.ac-lyon.fr>.

Le candidat pourra utilement prendre contact avec le chef d'établissement d'accueil et/ou l'inspecteur en charge du dossier pour s'entretenir avec lui du poste envisagé.

Les affectations sur postes spécifiques académiques sont traitées prioritairement. Ainsi, lorsque la candidature d'un enseignant sur poste SPEA est retenue, les autres vœux ne sont pas examinés. Il est donc obligatoire d'inscrire en première position le(s) vœu(x) du poste SPEA. Si tel n'est pas le cas le(s) vœu(x) sera supprimé par les services gestionnaires.

Si la candidature n'est pas retenue, le vœu sera neutralisé, afin de reporter, éventuellement, les bonifications liées à ce premier vœu sur le(s) vœu(x) suivant(s).

Les personnels qui obtiendraient une mutation à titre définitif sur un poste SPEA dans leur établissement d'affectation actuel perdront leur ancienneté de poste.

Attention : Les candidats ayant opté pour la mutation simultanée ne peuvent pas formuler des vœux sur des postes spécifiques académiques. Les postes SPEA doivent être saisis obligatoirement en 1er vœu.